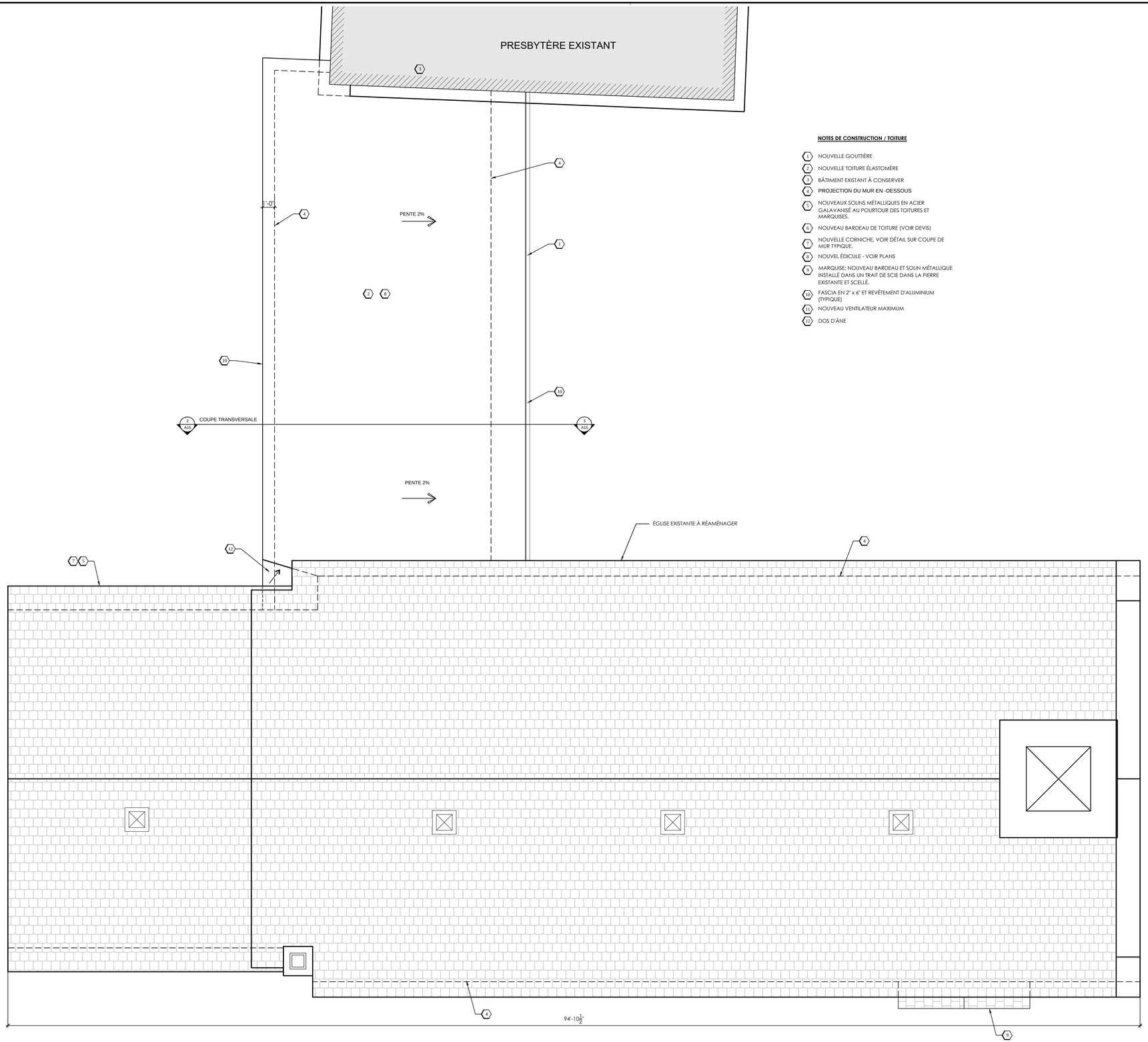

NOTES DE CONSTRUCTION / TOITURE

1. NOUVELLE GOUTTIÈRE
2. NOUVELLE TOITURE ÉLASTOMÈRE
3. BÂTIMENT EXISTANT À CONSERVER
4. PROJECTION DU MUR EN -DESSOUS
5. NOUVEAUX SOLINS MÉTALLIQUES EN ACIER GALAVANISÉ AU POURTOUR DES TOITURES ET MARQUISES.
6. NOUVEAU BARDEAU DE TOITURE (VOIR DEVIS)
7. NOUVELLE CORNICHE, VOIR DÉTAIL SUR COUPE DE MUR TYPIQUE.
8. NOUVEL ÉDICULE - VOIR PLANS
9. MARQUISE: NOUVEAU BARDEAU ET SOLIN MÉTALLIQUE INSTALLÉ DANS UN TRAIT DE SCIE DANS LA PIERRE EXISTANTE ET SCELLÉ.
10. FASCIA EN 2" x 6" ET REVÊTEMENT D'ALUMINIUM (TYPIQUE)
11. NOUVEAU VENTILATEUR MAXIMUM
12. DOS D'ÂNE

1 A13 PLAN DE TOITURE
CONSTRUCTION

Éch.: 1/4" = 1'-0"

ARCHITECTE:

EMERY architecte Inc.

Tél.: (450) 434-2660
Fax.: (450) 979-9470

38 Desjardins Est
Sainte-Thérèse, Qué.
J7E 1C1

CONSULTANT:

NOTES GÉNÉRALES:

-L'ENTREPRENEUR DEVRA, AVANT DE COMMENCER SON TRAVAIL, POSSÉDER DES PLANS ÉMIS POUR CONSTRUCTION, PRENDRE ET VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTES ERREURS OU OMISSIONS. AUCUN SUPPLÉMENT OU CRÉDIT NE SERA ACCEPTÉ PAR L'ARCHITECTE, À MOINS QU'IL AIT ÉTÉ APPROUVÉ PAR LE OU LES SIGNATAIRES DU CONTRAT.

-AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE À L'ÉCHELLE SUR LES PLANS.

-AUCUNE FOUILLE DESTRUCTIVE N'AYANT ÉTÉ EFFECTUÉE POUR IDENTIFIER LES DIFFÉRENTS MATÉRIAUX DES CLOISONS, RETOMBÉES DE PLAFOND ET OU AUTRES ÉLÉMENTS EXISTANTS, LES DIFFÉRENTES HAUTEURS , LES DESCRIPTIONS ÉNUMERÉES CI-DESSOUS SONT DONC APPROXIMATIVES ET NON EXHAUSTIVES, L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE VÉRIFIER ET D'IDENTIFIER SUR LE SITE LES COMPOSITIONS EXACTES DES CLOISONS À DÉMOLIR, MODIFIER ET OU CONSERVER.

-TOUTES LES DIMENSIONS EXISTANTES INDIQUÉES SUR LES PLANS SONT BASÉES SUR LES PLANS PRÉPARÉS SUITE AU RELEVÉ DES CONDITIONS EXISTANTES. TOUTEFOIS CES DIMENSIONS NE PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME PRÉCISES ET OU FINALES NI REPRÉSENTANT EXACTEMENT UN PROFIL FIDÈLE AU BÂTIMENT EXISTANT. PAR CONSÉQUENT, AVANT TOUTE FABRICATION L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER DE LA CONCORDANCE DES NOUVELLES DIMENSIONS PAR RAPPORT AUX DIMENSIONS EXISTANTES RÉELLES.

-TOUT MATÉRIEL EXISTANT RÉCUPÉRÉ POUR LA NOUVELLE CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE INSPECTÉ ET APPROUVÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE AVANT DE PROCÉDER À SON INSTALLATION. LES MATÉRIAUX DEVRONT ÊTRE INTACTS, LIBRES DE TOUT DÉBRIS, MOISISSURES OU TOUT AUTRE ÉLÉMENT POUVANT EN RÉDUIRE L'EFFICACITÉ.

18.01.16	ÉMIS POUR SOUMISSION	FE
30.04.15	RÉVISION FENESTRATION	FE
01.04.15	ÉMIS POUR SOUMISSION	FE
05.01.15	RÉVISION GÉNÉRALE	FE
DATE	EMIS POUR:	PAR

SCEAU:

Ordre des architectes du Québec
FRANÇOIS EMERY
ARCHITECTE

CLIENT:

Val des Lacs

PROJET:

Rénovation & agrandissement du Centre Communautaire

NOM DU DESSIN:

Plan de toiture construction

PHASE: COORDINATION

DATE: 5 JANVIER 2015

ECHELLE:	No. PROJET:
1/4" = 1'-0"	EA 0812-12
DESSINÉ PAR: Cyn	FEUILLE No:
CONÇU PAR: F.E. / VÉRIFIÉ PAR: F.E.	A13